

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Zone bleue à nouveau contrôlée

Fin de vacances pour les automobilistes ! Dès lundi 10 août 2009, les agents de la police municipale intercommunale sillonneront à nouveau les rues de Saint-Imier pour contrôler la durée de parcage des véhicules stationnés en zone bleue. Dès cette date, le strict respect de la législation routière évitera d'ajouter un motif supplémentaire de mauvaise humeur à la dure réalité imposée par le retour au travail.

Saint-Imier, le 3 août 2009
(cm)